

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay*

*Date de dépôt : 29 avril 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Le vaccinodrome de Palexpo : nos données personnelles et médicales sont-elles suffisamment protégées ?**

Lors de la dernière session, j'ai déposé la question écrite urgente (QUE 1492) intitulée « *Covid-19 et vaccin : le Conseil d'Etat a-t-il abandonné ses prérogatives régaliennes au profit d'organismes privés concernant les données médicales des personnes vaccinées ?* »<sup>1</sup>. En effet, certains dysfonctionnements étaient à signaler notamment en termes de respect des données personnelles. Selon sa réponse à ma question<sup>2</sup>, le Conseil d'Etat déclare qu'il s'agit de décisions de l'OFSP et qu'il n'y a rien craindre puisque les données restent stockées en Suisse. Cet argumentaire est très peu convaincant en termes de protections des données personnelles.

Entre-temps, le centre de vaccination à Palexpo a ouvert le lundi 19 avril dernier. Le journal *Le Matin Dimanche* du 25 avril dernier relève que « Le groupe m3 Sanitrade récolte les données des cartes d'assurance même lorsqu'aucun remboursement n'est en cause (...) ». La question de la protection des données personnelles médicales est au cœur de la gestion et de l'organisation d'un tel centre.

La question que je pose au Conseil d'Etat est la suivante :

***De quelle manière nos données médicales et personnelles sont-elles protégées et/ou exploitées par ces sociétés privées ?***

L'auteur de cette question écrite urgente remercie le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.

---

<sup>1</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01492.pdf>

<sup>2</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01492A.pdf>